



LE

COM



## Juillet /Août

Chertsey Village  
Nourricier  
pages 10 et 11

Journal municipal de Chertsey | 2021  
**Le Communicateur** | NO 215





M. François Quenneville  
maire  
fquennewille@chertsey.ca

M. Sylvain De Beaumont  
conseiller district 1  
sdebeaumont@chertsey.ca

M. Gilles Côté  
conseiller district 2  
gcote@chertsey.ca

M. Michel Robidoux  
conseiller district 3  
mrobidoux@chertsey.ca

Mme Diana Shannon  
conseillère district 4  
djshannon@chertsey.ca

Mme Michelle Joly  
conseillère district 5  
mjoly@chertsey.ca

M. Sylvain Lévesque  
conseiller district 6  
slevesque@chertsey.ca

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Mot du maire

Chaque mois, j'espère que ce sera la dernière fois que je vous parle de COVID, mais la réalité le veut autrement. Au moment de mettre sous presse, Chertsey accuse un retard significatif en termes de vaccins reçus. Il est urgent et impératif que tout le monde se fasse vacciner afin de bien protéger notre population et de mettre fin à cette pandémie. J'aime croire que nos jeunes de 12 ans et + vont contribuer à améliorer notre moyenne.

D'autre part, à tous les amateurs de véhicules hors route, je demande de respecter les limites de vitesse et de circuler uniquement dans les sentiers fédérés. Avec courtoisie et respect des règles et des voisins, nous n'aurons que des citoyens heureux, en santé et en sécurité.

Tant qu'à baigner dans les mises en garde, je lance aussi un appel aux villégiateurs, aux plaisanciers, à tous nos citoyens et visiteurs : PRUDENCE sur tous les plans d'eau !

J'espère vous retrouver tous en forme et en santé pour la rentrée.

Bon été à tous !

*François Quenneville*



## INFOLETTRE

Inscrivez-vous et recevez  
Le Communicateur  
dans votre boîte courriel.  
[www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca)

Municipalité de Chertsey  
333, avenue de l'Amitié  
Chertsey (Québec) J0K 3K0  
Tél. : 450 882-2920  
Site Internet : [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca)

Urbanisme et environnement  
450 882-2920, poste 2238

Bibliothèque et espace Internet  
450 882-4738

Loisirs et culture  
450 882-2920, poste 2249 - 2234

Travaux publics  
450 882-2920, poste 2246

Incendie information  
450 882-2920, #11

Service d'urgence 911  
Info-Santé 811

Transports QC,  
état du réseau routier 5 11

Hydro-Québec - pannes  
1 800 790-2424

Postes Canada  
450 882-2355

Contrôle animalier  
1 855 440-7722

Je ne ferai pas  
la différence.

Je fais ma part

# Je me présente!

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

- > Je connais ma ville et j'ai de bonnes idées.
- > Je suis à l'écoute de mes concitoyens et concitoyennes.
- > Je sais rassembler les gens et atteindre des compromis.
- > J'ai un bon esprit d'analyse.
- > Je veux apporter ma contribution à ma communauté.

## Retour des séances en présence du public

En raison de la levée des mesures restrictives dans la MRC de Matawinie, les séances du conseil peuvent maintenant se dérouler **en présence du public**.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur place, à la période de questions. Aussi, afin de permettre la participation du plus grand nombre de

citoyens, vous pouvez continuer de transmettre vos questions par courriel à l'adresse [general@chertsey.ca](mailto:general@chertsey.ca), et ce, avant 16 h la journée précédant la tenue de la séance.

L'enregistrement vidéo des séances continuera d'être diffusé sur Internet au [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca)

**DATES**  
à retenir!

**1 juillet**  
Fête du Canada  
Bureaux fermés

**10 juillet**  
Marché public

**17,24,31 juillet**  
Samedis Festifs

**19 juillet**  
Séance du conseil

**14 août**  
Marché public

**16 août**  
Séance du conseil

## EN BREF

### En attente de votre permis, d'une réponse ou d'un document ?

De nouveau, voici quelques explications à propos des délais prolongés au Service de l'urbanisme.

Tout d'abord, nous avons reçu un nombre record de demandes de permis de rénovation et de construction. Pour vous donner un exemple, nous avons délivré, seulement à la fin du mois d'avril, le même nombre de permis qui avaient été délivrés pour toute la première moitié de l'année en 2020, et la période d'achalandage habituelle n'était même pas commencée !

De plus, nous recevons actuellement des centaines d'appels par semaine et tout autant de courriels. Nous avons actuellement plus de 1 000 requêtes actives pour des infractions de toutes sortes (construction sans permis, nuisances, etc.). Ces requêtes demandent des suivis rigoureux, ce qui nécessite du temps et des ressources humaines.

Finalement, le délai normal pour délivrer les permis est de 30 jours, et ce, une fois que tous les documents requis (paiement, plan, etc.) sont remis à l'inspecteur. Dans la plupart des cas, nous sommes encore capables de respecter ces délais. En comparaison, certaines municipalités limitrophes ont des délais qui peuvent s'étirer jusqu'à 9 semaines. Ainsi, nous vous demandons de faire preuve de patience et de respect envers le personnel municipal.

Omar Moussaoui,

*directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

### Aidez-nous à vous aider !

Si vous voulez déposer des documents ou demander des renseignements, assurez-vous de bien vous identifier : nom, prénom, adresse des travaux, raison de votre appel ou courriel. Le cas échéant, assurez-vous d'avoir tous les documents requis pour accélérer le traitement de votre demande.

## Séance de consultation publique à venir – concordance des règlements d'urbanisme 2021

La municipalité doit procéder à la concordance de son plan d'urbanisme et de ses règlements d'urbanisme avec le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Matawinie adopté en janvier 2018. Ainsi, la municipalité est dans l'obligation légale d'effectuer les modifications de ses règlements, afin de respecter les dispositions du SADR.

Dans cette optique, les projets de règlements suivants ont été déposés à une séance du conseil :

- Plan d'urbanisme;
- Règlement de zonage;
- Règlement administratif;
- Règlement établissant certaines dispositions relatives à l'émission des permis de construction;
- Règlement de lotissement;
- Règlement de construction;
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;
- Règlement sur les usages conditionnels;
- Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Afin de bien comprendre les modifications apportées, la Municipalité de Chertsey vous invitera à participer à une séance de consultation publique qui se tiendra du 8 au 22 juillet 2021 sous format écrit et vidéo. Consultez notre site web [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) afin de connaître les modalités de la consultation publique.

De plus, lorsqu'ils seront déposés, vous pourrez consulter les règlements complets sur notre site Internet, section Urbanisme, réglementation et projets de règlement.

À la suite de la consultation publique, un avis de motion sera émis et l'on procédera au dépôt final des règlements et de l'avis public d'entrée en vigueur. La MRC de Matawinie devra également approuver les projets de règlements.





## VOUS VOULEZ COUPER UN ARBRE ?

Avant d'entreprendre les travaux, vous devez vérifier si votre arbre se situe dans la bande de protection riveraine d'un lac ou d'un cours d'eau.

Si oui, il faut remplir une demande de certificat d'autorisation pour des travaux dans la rive. C'est le formulaire no 12 et il y a des frais de 30 \$. Vous devez joindre à votre demande une photo de chacun des arbres à couper. Dans un souci de protection de l'environnement, seuls les arbres morts, malades, dangereux ou présents à l'emplacement d'un ouvrage autorisé (exemple, dans un chemin d'accès ou à l'emplacement d'un puits projeté par exemple) peuvent être abattus.

Sinon, vous pouvez couper votre arbre. Vous n'avez pas besoin d'un certificat d'autorisation municipal. Mais attention, vous ne pouvez pas couper plus de 5 % des arbres présents sur votre terrain !

# PISCINE RÉSIDENTIELLE

## DU NOUVEAU DANS LA RÉGLEMENTATION PROVINCIALE : UN PAS DE PLUS POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

Un nouveau règlement concernant les piscines extérieures est entré en vigueur le printemps dernier. Ce règlement vise à resserrer les normes de sécurité des piscines et d'éviter les accidents regrettables.

Ces normes, établies par le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, visent à contrôler l'accès aux piscines afin de prévenir les risques de noyades, plus particulièrement chez les enfants.

Entre autres, le Règlement stipule :

- que toute nouvelle piscine doit être entourée d'une enceinte, à moins que ses parois soient d'une hauteur d'au moins 1,2 m dans le cas d'une piscine hors terre, et d'au moins 1,4 m dans le cas d'une piscine démontable. Cette enceinte doit mesurer au moins 1,2 m, pouvoir empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre et être dépourvue de tout élément pouvant faciliter l'escalade;

- que toute porte d'accès à la piscine doit être munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
- que toute terrasse adjacente à une piscine doit être équipée d'une enceinte et d'une porte afin d'en protéger l'accès.

### **Fin des droits acquis pour les piscines construites avant le 1er novembre 2010**

En réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années, le Règlement a été modifié et s'appliquera désormais à toutes les piscines, et ce, peu importe leur date d'installation.

Rappelons que les propriétaires des piscines construites avant le 1er novembre 2010 bénéficiaient d'un droit acquis. Ils n'avaient donc pas à se conformer aux mesures de protection du Règlement. Désormais, ils le devront.

Considérant les coûts associés à l'installation d'une enceinte, particulièrement pour les piscines creusées et semi-creusées, un délai de deux ans est accordé aux propriétaires concernés pour la mise aux normes de leur cour qui devra être réalisée au plus tard le 1er juillet 2023.

Nouvelles règles en matière de contrôle de l'accès

### **À compter du 1er juillet 2021 :**

- les clôtures en mailles de chaîne dont la largeur est de plus de 30 mm devront être lattées;
- aucune structure ni aucun équipement fixe susceptibles d'être utilisés pour grimper par-dessus la paroi d'une piscine ou d'une enceinte ne devront être installés à moins de 1 m de celle-ci;

- aucune fenêtre ne devra être située à moins de 1 m d'une piscine ou d'une enceinte, selon le cas, à moins d'être à une hauteur minimale de 3 m ou que son ouverture maximale soit d'au plus 10 cm.

Ces nouvelles exigences sont seulement applicables aux piscines et aux enceintes acquises et installées à compter du 1er juillet 2021. Soulignons qu'elles ne s'appliquent pas aux installations acquises avant cette date et installées entre le 1er juillet et le 1er octobre 2021.

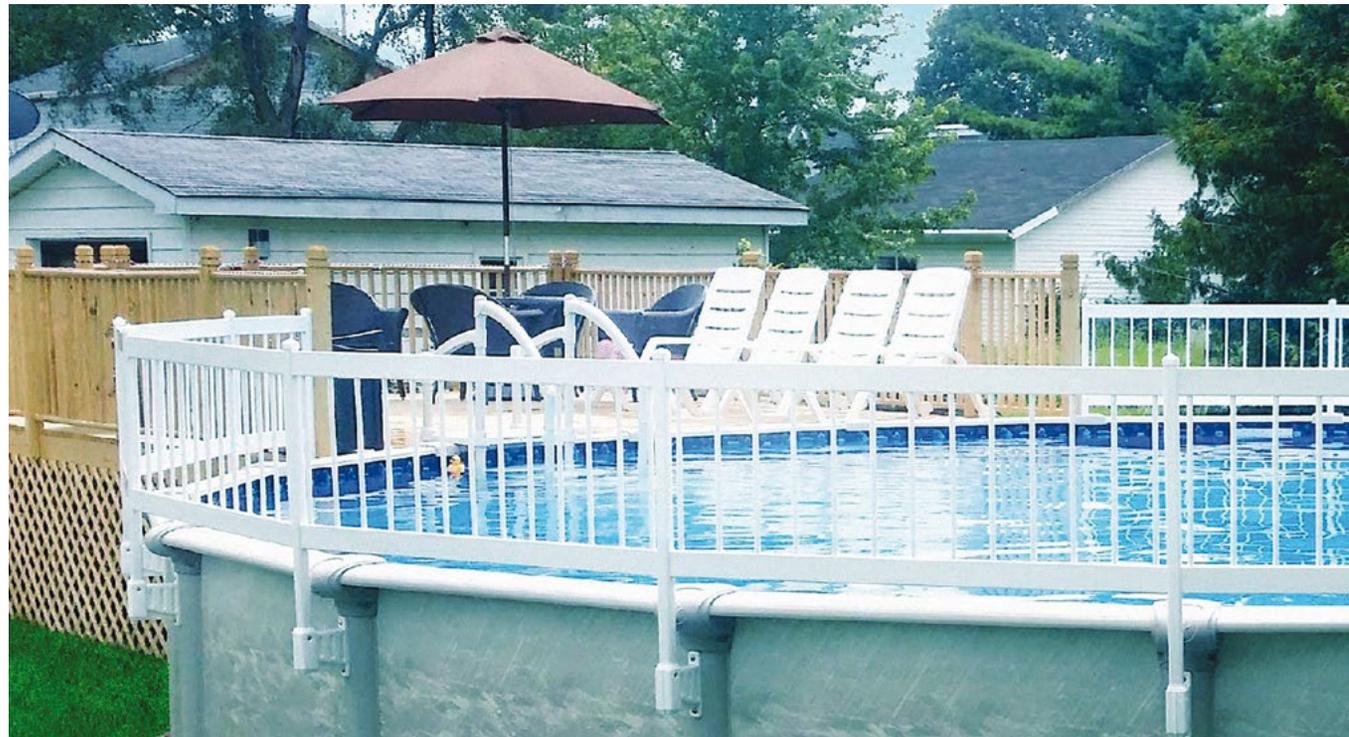
### **Nouvelle règle pour les piscines dotées d'un plongeur**

Afin de réduire les risques de blessures liées aux accidents de plongeon, toute nouvelle piscine dotée d'un plongeur devra être conforme à la norme BNQ 9461-100. Elle exige également que des plans d'implantation et de construction soient préparés pour toute piscine résidentielle dotée d'un plongeur.

Cette nouvelle norme s'applique seulement aux piscines et aux plongeurs acquis et installés à compter du 1er juillet 2021. Notons qu'elle ne s'applique pas aux piscines et aux plongeurs acquis avant cette date et installés entre le 1er juillet et le 1er octobre 2021.

Pour plus d'information et lire le nouveau règlement, consultez le lien suivant :

**[www.quebec.ca/piscineresidentielles](http://www.quebec.ca/piscineresidentielles)**





# QUAND L'EMBELLISSEMENT PASSE PAR Les fleurs !

**Vous avez sans doute remarqué qu'un processus de revitalisation et d'aménagement des plates-bandes avait débuté en juin dernier.**

Ainsi, des aménagements de plusieurs plantes indigènes vivaces commencent à voir le jour, le long de l'artère commerciale de la route 125, près des bâtiments de l'hôtel de ville et de la Belle Église. La municipalité souhaite embellir son territoire, tout en préservant la biodiversité de notre belle région.

Nous vous invitons à faire votre tour à l'hôtel de ville et à la Belle Église, des aménagements comestibles y seront réalisés en complément aux superbes Jardins communautaires (situé juste dans la cour de l'hôtel de ville).

Plusieurs plantes volent la vedette dans les aménagements de la municipalité :

- Les asclépiades : espèce indispensable pour le papillon monarque\*.
- Framboisier et camerise : Pourquoi ne pas rendre l'utile à l'agréable avec de bons petits fruits dans vos aménagements paysagers ?
- Rudbeckia et Échinacée : de jolies fleurs indigènes, c'est bon pour le moral et pour les insectes pollinisateurs !

## **Pourquoi réaliser des aménagements paysagers écologiques ?**

La Municipalité souhaite inspirer ses citoyens à embellir leur milieu de vie tout en préservant l'environnement. Les plantes indigènes sont un gage de succès puisqu'elles sont adaptées à notre climat particulier et ne nécessitent pas de grand besoin d'eau ou d'entretien coûteux.

Ces plantes peuvent aussi embellir votre bande riveraine ! Parce que dans la rive, on n'a jamais trop de végétaux !



## POURQUOI LE MONARQUE EST-IL MENACÉ ?

Les monarques sont non seulement en voie de disparition (exposés à une disparition totale sur la Terre ou sur un continent). Les monarques sont les seuls papillons à effectuer une migration périlleuse de plus de 4 000 km.

Il est possible de poser plusieurs petits gestes dans le but de venir en aide à la population de monarque, tels que :

- Créer un habitat propice pour la reproduction de ce papillon en ajoutant des plants d'asclépiades (nourriture des chenilles) et des fleurs riches en nectar (pour les adultes) ;
- Privilégier les plants d'asclépiades commune et incarnate, car les femelles monarque préfèrent y pondre ;
- Dégager l'espace autour des plants d'asclépiades ;
- Assurez-vous d'avoir une variété de plantes à proximité des plants d'asclépiades, puisque cela favorise la ponte des monarques. Pour cela, vous pouvez placer les plants autour de votre jardin ou de plantes nectarifères.

Comme l'augmentation du taux de mortalité provoque le déclin des populations de monarques, une solution efficace pour le réduire serait d'augmenter le nombre de naissances de papillons.

Alors en contribuant à augmenter la reproduction du monarque, vous pourriez aider à sauver les populations de cette espèce !





## CHERTSEY, DE PLUS EN PLUS NOURRICIER

Par : Hélène Dubé

Quoi de plus essentiel que la nourriture. Trois repas santé par jour, tout le monde le souhaite... et goûteux avec ça !

### Vers la résilience

Dans la dernière année, nous avons pris conscience qu'il peut arriver de ne pas trouver ce dont nous avons besoin sur les tablettes des magasins. Nous avons réalisé que le système alimentaire est hors de notre contrôle et que nous ne sommes pas à l'abri de crises qui affectent la disponibilité ou le prix de ce que nous mettons sur notre table.

Pas étonnant que l'autonomie alimentaire soit à la mode : faire son potager, élever des poules, pratiquer la pêche ou la chasse, cuisiner, acheter localement. Tout ça est encore plus efficace et agréable en s'y mettant ensemble. En bonus, nous aurons des effets positifs sur notre santé, sur l'économie locale et sur l'environnement.

### Un premier pas

Notre système alimentaire peut être divisé en cinq secteurs d'activités : la

production, la transformation, la distribution, la consommation et la valorisation des déchets. Ceux-ci sont reliés entre eux par le transport. Nous devons donc examiner chacun de ces secteurs et trouver les façons de faire qui sont le mieux adaptées à Chertsey.

Prenons le premier, celui de la production alimentaire. Vouloir faire de Chertsey un village nourricier peut sembler farfelu puisque nous n'avons officiellement pas de terres agricoles. Pourtant, en fouillant les photos qui datent de quelques décennies, on y voit des champs et des vaches autour de notre Belle Église. Il s'agissait à cette époque d'une agriculture de subsistance qui était consommée localement. Saviez-vous que les dernières vaches sont disparues de Chertsey en 1972 ?

### La réalité

Regardons la réalité et surtout le potentiel de ce qui nous entoure. Comme le disent désormais les panneaux d'accueil de la municipalité, nous avons des montagnes de possibilités, grâce à nos forêts nos rivières et nos lacs. Une réserve de trésors qui attendent d'être découverts.

Afin de découvrir des pistes de solutions, reconnaissons d'abord que c'est la nature qui offre son abondance et qui nous nourrit.



Observons ensuite ce qu'elle produit déjà autour de nous puis apprenons à nous servir sans déranger l'équilibre créateur de cette richesse.

Avec notre terrain accidenté et climat nordique, c'est facile de comprendre que la culture de céréales ne pourra jamais être aussi productive que dans la MRC voisine, plus au sud et possédant un sol plus adapté.

### La forêt par exemple

Imaginons nos forêts grouillantes de randonneuses et de promeneurs, armés de petits couteaux et de paniers, cueillant des petits fruits, des noisettes ou des champignons. Ces personnes apportent leurs récoltes au marché public, à l'épicerie ou simplement à la maison. Des gens qui prennent soin de nos forêts et qui font prospérer cette ressource inestimable et gratuite.

L'abondance que Jacques Cartier décrivait à son arrivée au Québec est de nouveau au rendez-vous. De majestueux arbres à noix surplombent les sentiers, des framboises, mûres, bleuets et cerises ou encore les têtes-de-violon et les champignons abondent. On a même ajouté à notre alimentation d'autres forestibles moins connus : gabelle, groseille, amélanche, camerise, kiwi nordique, aronie, aralie, chou-gras, carotte sauvage, quenouille, riz sauvage, hémérocalle...

### Dans le village

En janvier 2019, le projet qui revenait le plus souvent lors de la consultation à La Belle Église était d'avoir des serres. Dans notre climat, c'est évidemment pratique pour plusieurs choses : allonger la saison, faire les semis, cultiver certains fruits et légumes qui aiment la chaleur, etc.

C'est pourquoi à Chertsey, pendant les trois prochaines années, nous allons étudier ensemble les différentes alternatives pour construire une serre communautaire qui sera la plus efficace et durable possible. Nous allons rêver et mettre en place quelque chose qui va transformer notre village.

Un premier atelier sera annoncé à l'automne pour démarrer la discussion, en découvrant ce qui se fait déjà ailleurs au Québec... et même pas loin d'ici !

### À nous de jouer

En attendant, la belle saison est arrivée, profitons-en pour jardiner. Si

vous avez envie de partager vos connaissances et votre expérience ou si au contraire vous aimeriez en apprendre davantage, rejoignez-vous aux Jardiniers et Jardinières solidaires de Chertsey.

Plusieurs ateliers de jardinage cet été, d'autres en cuisine à l'automne, trois dates pour s'approvisionner à notre marché public, un programme de reconnaissance qui est en développement et une page sur Facebook. Ça bouge chez nous cette année !

[www.facebook.com/ChertseyNourricier/](http://www.facebook.com/ChertseyNourricier/)





Une tique gorgée de sang.



Rougeur typique de celle causée par une morsure de tique infectée.

# ÇA PIQUE PLUS QUE LA CURIOSITÉ !

## Se protéger des piqûres de tiques pour prévenir la maladie de Lyme : ce que vous devez savoir

La Direction de santé publique de Lanaudière tient à rappeler à la population l'importance de se protéger contre les piqûres de tiques, car ces insectes peuvent transmettre la maladie de Lyme.

### Les tiques porteuses de la maladie de Lyme

La maladie de Lyme est transmise par la piqûre de la tique à pattes noires, si celle-ci est porteuse

d'une bactérie nommée *Borrelia burgdorferi*. Une tique adulte peut mesurer entre 1 et 3 millimètres. On les retrouve principalement dans les hautes herbes et les autres végétaux sur le sol, où elles attendent pour s'agripper à la peau. Dans les heures qui suivent, elles se gorgent de sang, pouvant tripler leur volume. La tique a alors l'apparence d'une boule de sang de quelques millimètres. Si une piqûre survient, il faut retirer la tique à l'aide d'une pince fine.

Un antibiotique peut alors être prescrit en prévention pour éviter de contracter la maladie de Lyme si vous avez eu une piqûre de tique dans les zones identifiées à risque.

### Manifestations cliniques

La personne qui se fait piquer par une tique peut remarquer une rougeur sur la peau qui peut prendre la forme d'une cible. Cela cause peu ou pas de douleur ni de démangeaison et dure au moins 2 jours. Entre 3 et 30 jours à la suite de la piqûre de la tique, la fièvre, des maux de tête, de la fatigue et des courbatures peuvent survenir.

Lorsque détectée à un stade précoce, l'infection se traite à l'aide d'antibiotiques. Si elle n'est pas détectée et traitée rapidement, des complications peuvent survenir, comme des problèmes cardiaques, neurologiques et articulaires. Ils sont parfois irréversibles.

### Moyens de protection lors d'activités à l'extérieur

Pour mieux se protéger des piqûres, voici des habitudes à adopter;

- Marcher de préférence dans les sentiers et éviter les herbes hautes ;
- Utiliser un chasse-moustiques sur les parties exposées du corps;
- Porter un chapeau, des souliers fermés ainsi que des vêtements de couleur claire;
- Entrer son chandail dans son pantalon et le bas de son pantalon dans ses chaussettes ou ses bottes;
- Au retour d'une activité à l'extérieur, examiner vêtements et équipement, et inspecter son corps dans la douche ou dans son bain. Ne pas oublier les animaux de compagnie;
- Éviter l'accumulation de feuilles mortes et de broussailles sur votre terrain;
- Couper les herbes hautes et tondre le gazon régulièrement;
- Aménager les aires de jeux des enfants loin des arbres, car les tiques préfèrent les endroits boisés;
- Si une tique s'est accrochée à la peau, la retirer minutieusement avec une pince fine, en évitant de presser son corps. Consulter rapidement si vous demeurez en zone à risque.

Pour toute question si vous présentez des symptômes après avoir été exposé à des tiques, composez le 811, option 1, pour communiquer avec Info-Santé ou communiquez avec votre médecin de famille.



### ENTENTE AVEC LE CAMP FAMILIAL ST-URBAIN

Le Camp familial Saint-Urbain offre un accès sans frais à son site pour tous les citoyens de Chertsey, sur présentation d'une preuve de résidence.

Veuillez noter que l'inscription est obligatoire à l'avance, et peut se faire sur le site internet du Camp ([www.campfamilial.org/jpa/](http://www.campfamilial.org/jpa/)) en remplissant le formulaire à cet effet, ou par téléphone au :

**438-788-3493.**



*La Maison  
des Aînés*

### LA MAISON DES AÎNÉS

Activités surprises à venir! Appelez-nous pour les détails et vous inscrire.

### NOUS SOMMES À L'ÉCOUTE

Vous vivez de la solitude, de l'angoisse? Vous avez envie de discuter?

En cette période difficile, sachez que notre ligne d'écoute demeure toujours accessible par téléphone :

Elena Querin, coordonnatrice  
Tél. 450 882-1688  
[maisondesaines.chertsey@gmail.com](mailto:maisondesaines.chertsey@gmail.com)

552, chemin de l'Église,  
Chertsey (Québec) J0K 3K0

Clientèle cible pour les activités : personnes de 50 ans et plus.

Possibilité d'atelier par ZOOM, si l'on ne peut vous recevoir.

# JOUTES DE PÉTANQUE



Tous les jeudis 13 h 30  
Terrain de pétanque situé sur la rue du Lac

Coût :  
**2,00 \$ par participation (bourse remise au gagnant)**

Restrictions :  
- À partir du 11 juin, un maximum de 25 participants sera autorisé ;  
- Apportez votre désinfectant pour les mains ;

*PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE (distanciation difficilement applicable).*

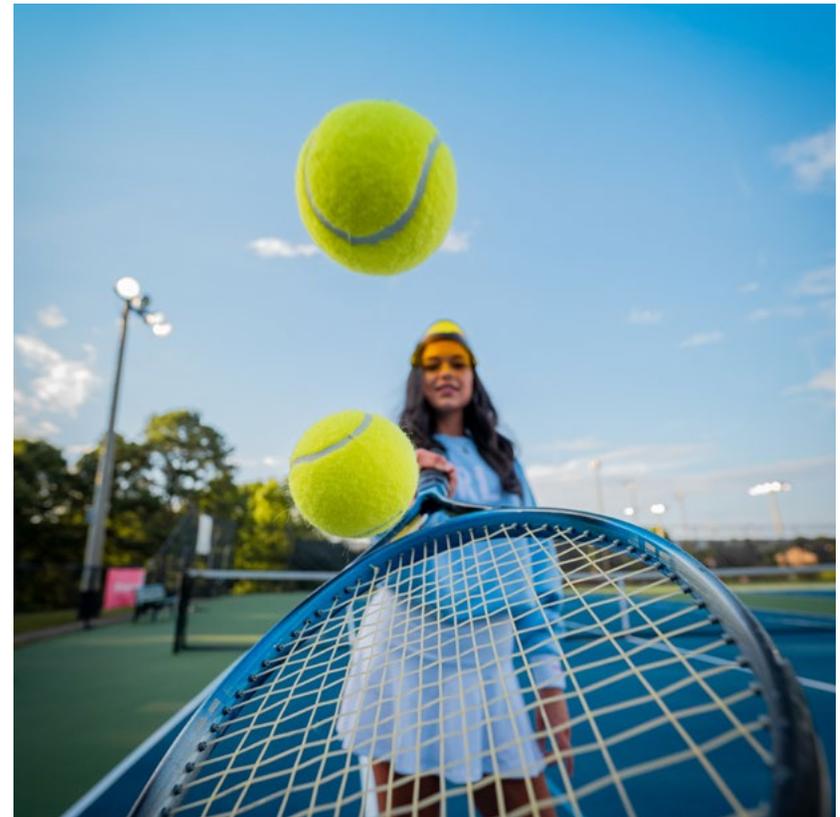
Renseignements :  
Eugène Daviau  
450 753-4934

## Terrain de tennis

Dû à la situation particulière que nous vivons et afin de jouer en toute sécurité, voici les consignes qui devront être respectées par tous :

- Maintenir une distanciation physique de 2 mètres en tout temps ;
- Apporter un désinfectant à mains personnel et se laver les mains en début et en fin de partie obligatoirement ;
- Apporter et utiliser uniquement vos balles personnelles ;
- En cas d'affluence, merci de respecter un temps de jeu de 1 heure maximum.

Bouger est très important pour le moral, le faire de façon sécuritaire est encore mieux !



# les Samedis Festifs

*En préparation!*

Les Samedis Festifs de Chertsey proposent de nouveau trois soirées musicales variées pour tous les goûts.

Spectacles-surprises. Suivez nos bulletins d'information.

✦ 17 JUILLET 2021

✦ 24 JUILLET 2021

✦ 31 JUILLET 2021

**Gratuit!** Apportez vos chaises.

Prenez note qu'une partie de la rue de l'Église sera barrée entre la rue Principale et la rue Samuel, de 18 h à 22 h pour les trois représentations.

Les mesures sanitaires et la capacité du site seront respectées.

Renseignements : 450 882-2920, poste 2249.

# CINÉMA EN PLEIN AIR



La Municipalité de Chertsey a fait l'acquisition d'un ensemble de projection sur écran géant, afin de vous offrir des activités ludiques pour toute la famille.

Après des mois de confinement, sortir de la maison en famille a un petit côté magique autant pour les petits que les grands !

Apportez vos couvertures de sol, vos chaises de parterre, grignotines et soyez prêts à vivre des soirées mémorables en bonne compagnie !

Endroit : Au terrain de baseball, sur la rue des Jeux.

Renseignements : **450 882-2920, poste 2234**

# PROGRAMMATION



## TOM ET JERRY LE FILM

9 juillet 2021

Tous publics

Les célèbres personnages d'Hanna-Barbera Productions partagent l'écran avec de véritables acteurs dans ce film d'aventures qui fait enchaîner les rebondissements humoristiques et burlesques.



## LA GRANDE CAVALE

23 juillet 2021

Enfants

Ce film d'animation met en scène une chatte perspicace qui, avec le concours d'autres animaux rencontrés en cours de route, mène une enquête pour faire cesser des vols de tableaux. Une ode à l'entraide et à l'amitié par-delà les différences.



## LE MAURITANIEN

7 août 2021

Adultes

Chronologie des événements, de l'arrestation à la libération d'un homme détenu et torturé pendant 14 ans sans réelle charge contre lui. Le travail d'un petit groupe d'irréductibles justiciers est mis en lumière de manière héroïque au fil du récit.



## LASSIE

21 août 2021

Tous publics

Un épisode dans la vie d'une chienne fidèle et de son jeune maître. En parcourant le pays pour la retrouver, Florian et son amie Priscilla doivent faire face à divers écueils et dangers qui mettent à l'épreuve leur courage et leur ingéniosité.



## Club de lecture 6 - 12 ans

[www.clubdelecturetd.ca](http://www.clubdelecturetd.ca)

Ludique pour les enfants, simple pour les parents !

Il est encore temps de t'inscrire au club de lecture. Les enfants de 6 à 12 ans peuvent y participer n'importe où et n'importe quand : dans une bibliothèque publique, à la maison, en ligne, sur la route, partout où l'été les amènera !

### Comment participer ?

1. Inscris-toi à la bibliothèque, sur le site Web du Club ou les deux.
2. Tu recevras un carnet du Club et tu pourras commencer à collectionner des autocollants et des écussons.
3. Ensuite, c'est simple : lis ce que tu veux, où tu le veux !

## MA BIBLIO À MOI, c'est une multitude de ressources numériques gratuites.

La plateforme de prêt de revues numériques est maintenant fonctionnelle. Grâce à cette ressource, vous pouvez choisir parmi plus de 3 500 revues disponibles en 20 langues, dont 194 en français.

Les numéros sont disponibles en flux continu (« streaming ») et peuvent être téléchargés sur la plupart des appareils mobiles.

 Visitez le site : <https://biblioquebec.overdrive.com/>.



# Ton aventure

.com



## Ton aventure

Jusqu'au 31 août 2021, visite le site *tonaventure.com* et deviens le héros de ta propre aventure, seul, en famille ou avec tes amis !

**Plus de 1000 \$ en prix à gagner pour les jeunes Lanaudois !**



## Heures d'ouverture

Dimanche 12 h à 16 h

Lundi : Fermé

Mardi : 12 h à 20 h

Mercredi : 10 h à 16 h

Jeudi : 12 h à 16 h

Vendredi : 12 h à 20 h

Samedi : 10 h à 16 h

5 personnes à la fois dans la bibliothèque.  
Accès à un ordinateur sur rendez-vous,  
1 personne à la fois.

### Renseignements :

Téléphone : 450 882-4738

courriel : [srivest@chertsey.ca](mailto:srivest@chertsey.ca)





**MARCHÉ  
PUBLIC**

*Chertsey*

**VILLAGENOURRICIER**

**SAMEDI, 10 JUILLET**  
**SAMEDI, 14 AOÛT**

de 9 h à 15 h  
543, chemin de l'Église

J'ACHÈTE **ÉCOLOCAL**

Une grande tablée de produits alimentaires et artisanaux locaux, présentés par une vingtaine de producteurs, commerçants et artisans de la région.